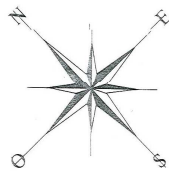
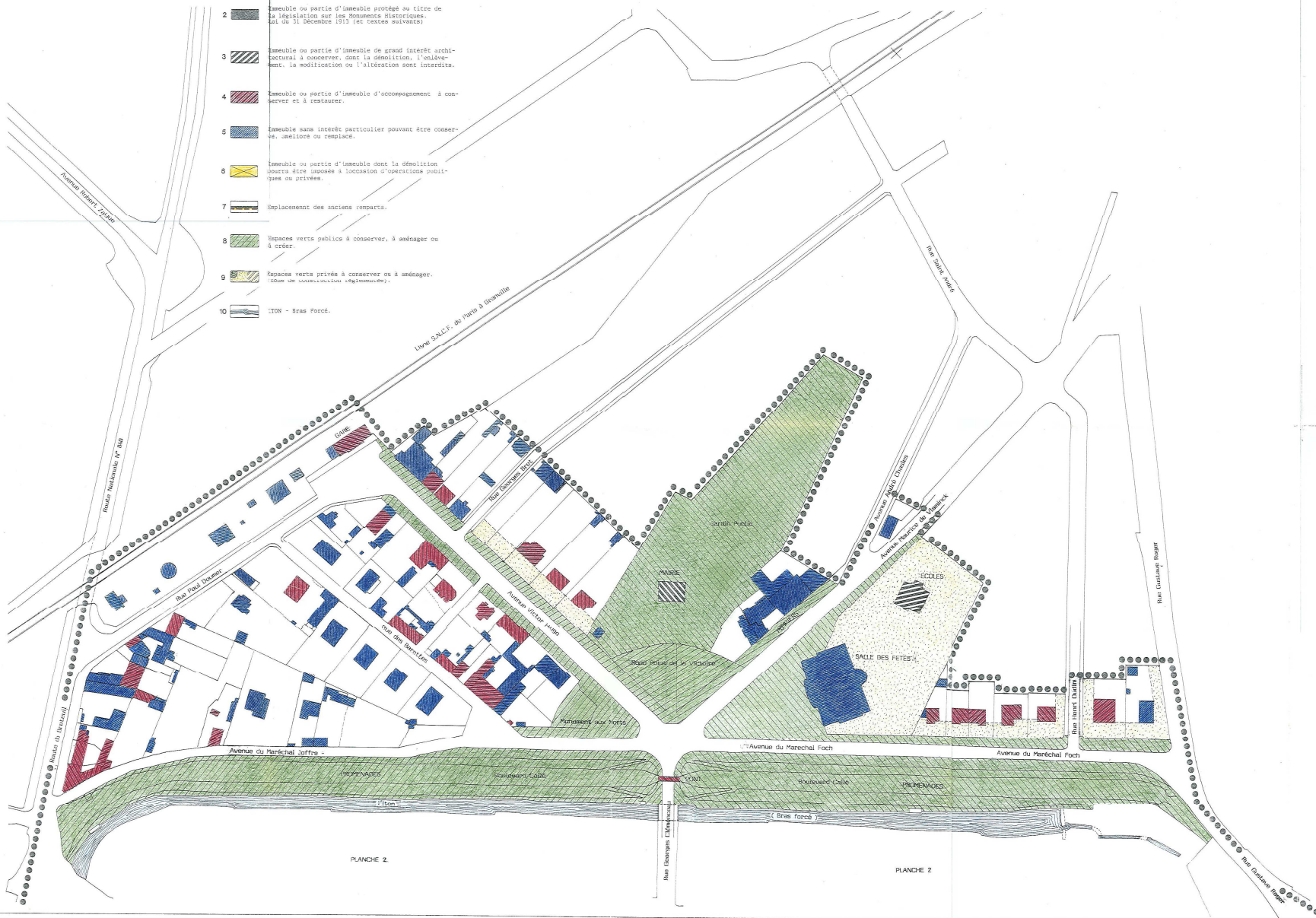


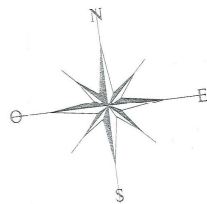


- LEGENDE -

- 1 Délimitation de la Z.P.P.A.U.
- 2 Immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre de la législation sur les Monuments Historiques. Loi du 31 décembre 1913 (et textes suivants)
- 3 Immeuble ou partie d'immeuble de grand intérêt architectural à conserver, dont la démolition, l'enlèvement, la modification ou l'altération sont interdites.
- 4 Immeuble ou partie d'immeuble d'accompagnement à conserver et à restaurer.
- 5 Immeuble sans intérêt particulier pouvant être conservé, amélioré ou remplacé.
- 6 Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition pourra être imposée à l'occasion d'opérations publiques ou privées.
- 7 Déplacement des anciens remparts.
- 8 Espaces verts publics à conserver, à aménager ou à créer.
- 9 Espaces verts privés à conserver ou à aménager, sous un statut juridique déterminé.
- 10 ITON - Bras Forcé.







• LEGENDE •

- |   |   |    |  |
|---|---|----|--|
| 1 | Delimitation de la Z.P.P.A.U.P.   | 6  | Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition pourra être imposée à l'occasion d'opérations publiques ou privées. |
| 2 | Immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre de la législation sur les monuments historiques. Loi du 21 décembre 1913 (et textes suivants).                 | 7  | Implantation des zones réserves.   |
| 3 | Immeuble ou partie d'immeuble de grand intérêt architectural, à conserver, dont la démolition, l'élévation, la modification ou l'ajout s'opèrent avec succès. | 8  | Espaces verts publics à conserver, à aménager ou à créer.  |
| 4 | Immeuble ou partie d'immeuble d'accompagnement à conserver et à restaurer.  | 9  | Espaces verts privés à conserver ou à aménager. (Zones de construction réglementées).                                |
| 5 | Immeuble d'intérêt particulier pouvant être conservé, réhabilité ou restauré.   | 10 | ITON - Eau Forée.  |



VERNEUIL SUR AVRE

EURE

Z.P.P.A.U.P.

PLANCHE N° 3 *Notre Dame.*

①

A

ÉCHELLE 1/5000<sup>e</sup>

SEPTEMBRE 1981

PATRICK GILBERT ARCHITECTES D.P.L.G.



- LEGENDE -

- 1 Délimitation de la Z.P.P.A.U.P.
- 2 Immeuble ou partie d'immeuble protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques, ou de l'article 104 (et locaux attenants)
- 3 Immeuble ou partie d'immeuble de grand intérêt architectural à conserver, sous la condition, l'obligation, la modification ou l'altération non autorisées.
- 4 Immeuble ou partie d'immeuble d'accompagnement à conserver et à restaurer.
- 5 Immeuble sans intérêt particulier pouvant être conservé, restauré ou réhabilité.
- 6 Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition est autorisée, sous réserve de l'exécution d'ouvrages prévus au plan.
- 7 Emplacement des anciens remparts.
- 8 Espaces verts publics à conserver, à restaurer ou à créer.
- 9 Espaces verts privés à conserver ou à restaurer (État de conservation régularisé).
- 10 ITON - sans Forcé.